



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHI, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

Etaient absents :

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/84

**Attribution de la subvention 2017 à l'association Crèche Parentale
A Casa di U Piulacone**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'action sociale menée par l'association Crèche Parentale A Casa di U Piulacone auprès de la petite enfance revêt un intérêt communal manifeste.

Cette association a pour objet de gérer un lieu d'accueil pour les petits enfants avec la participation active des parents.

Par délibération N° 2016/359, la ville a signé une convention pluriannuelle avec l'association Crèche Parentale A Casa di U Piulacone fixant les modalités de l'aide apportée par la Ville d'Ajaccio.

Pour l'année 2017, le montant de l'aide financière de la ville d'Ajaccio est de 74 055 euros.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Crèche Parentale A Casa di U Piulacone de 74 055 euros pour l'année 2017.

D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Crèche Parentale A Casa di U Piulacone et dont le projet est joint au présent rapport

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Annie Costa-Nivaggioli, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2017;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 avril 2017,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Crèche Parentale A Casa di U Piulacone de 74 055 euros pour l'année 2017.

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Crèche Parentale A Casa di U Piulacone et dont le projet est joint à la présente

DIT

Que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2017 ; chapitre 65 ; article 6574 ; fonction 64.

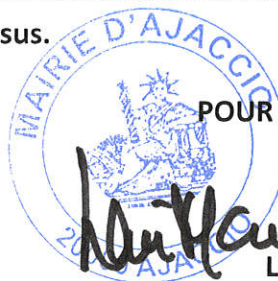
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Publication : 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI